

DÉLIBÉRATION DE_2022_074

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-sept septembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montagne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à 18 heures 30, en session ordinaire à la SALLE DES FÊTES DE SAINT SEURIN DE PRATS sous la Présidence de Thierry BOIDÉ.

Date de convocation : 21 septembre 2022

Présents : Serge FOURCAUD, Georges MADELAINE, Ghislain PANTAROTTO, Sylvie CROSOIR, Guillaume BUIL, Didier MOREAU, Hélène DONADIER, Jean-Luc FAVRETTO, Jean-Thierry LANSADÉ, Marie-Catherine ROHOF, Caroline MAZIÈRES, Christian GALLOT, Karine LEY, Éric REY, Jean-Louis REY, Thierry BOIDÉ, Jocelyne ARSIGNY, Cyril BARDE, Éric FRÉTILLÈRE, Dominique IBERTO, Didier FOURCAUD, Jean-Pierre CHAUMARD, Gilbert DE MIRAS, Lucette MOUTREUIL, Gilles TAVERSON, Yves JACQUELIN

Pouvoirs : Annie MAIGRE par Christian GALLOT, Magalie LEPLET par Gilles TAVERSON

Secrétaire : Caroline MAZIÈRES

Membres en exercice : 32 Présents : 26 Votants : 28 Abstentions : 0 Contre : 0 Pour : 28

OBJET : SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE - EXERCICE 2021

Monsieur le Président rappelle que conformément à l'article 3131-5 du Code de la Commande Publique, les délégataires doivent produire chaque année, un rapport, établi conformément aux dispositions du décret N° 2005-236 du 14 mars 2005.

Ce rapport comporte notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de délégation, une analyse de la qualité des ouvrages et du service et permet en outre d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Monsieur le Président présente le rapport annuel du délégataire du service public d'assainissement non collectif de la Communauté de Communes Montagne Montravel et Gurson relatifs à l'exercice 2021, établi par la société AGUR.

Après avoir procédé, conformément à l'article L1411-3 du C.G.C.T. à son examen, le Conseil Communautaire prend acte, à l'unanimité, du rapport annuel du délégataire du service public d'assainissement non collectif relatif à l'exercice 2021.

Le Président,
Thierry BOIDÉ

RF
SOUS PREFECTURE DE BERGERAC
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 28/09/2022
024-200034197-20220927-DE_2022_074-DE

RAPPORT ANNUEL 2021

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTAIGNE MONTRAVEL ET GURSON

Synthèse
de l'année
P. 4

Service
Patrimoine
P. 9

Bilan technique
du service
P. 12

Economie
de la délégation
P. 16



RF
Sous-préfecture de Bergerac
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 28/09/2022
024-200034197-20220527-DE-2022-074-DE

LE SERVICE
PUBLIC DE L'
EAU
PAR AGUR

**LE RAPPORT ANNUEL
DU DÉLÉGATAIRE
CONCERNE LA GESTION 2021 DU SERVICE
PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
DÉLÉGUÉ À AGUR PAR LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES
MONTAIGNE MONTRAVEL ET GURSON
DANS LE CADRE DU CONTRAT D'AFFERMAGE
APPROUVÉ LE 27 DÉCEMBRE 2016.**

Le présent rapport a pour objet, non seulement de satisfaire aux obligations contractuelles d'informations annuelles mais aussi de répondre aux exigences du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

Ce décret concerne le rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau potable et d'assainissement et les indicateurs de performance permettant d'évaluer la qualité du service tout au long du contrat d'exploitation.

En adéquation avec le décret 2007-675, le rapport du délégataire ci-dessous traite :

> **de l'état des lieux** du parc des assainissements non collectifs.

> **des engagements à incidence financière** d'une durée non égale à celle du contrat (conventions) mais nécessaire à la continuité du service et reconduits en fin de service.

Le rapport suivant visera à présenter l'activité du service au cours de l'année 2021 et les différents moyens humains et techniques mis en œuvre en vue de sa bonne réalisation. Nos actions en vue d'un développement durable sont détaillées tout au long de ce descriptif. Un bilan financier annuel de ce service est également présenté.

RF
SOUS PREFECTURE DE BERGERAC

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 28/09/2022
024-200034197-20220927-DE_2022_074-DE

05-08

SYNTHÈSE DE L'ANNÉE

Chiffres clés

Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

Faits marquants

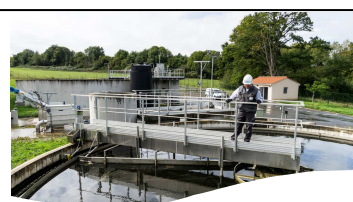


09-11

SERVICE - PATRIMOINE

Le contrat

Organisation du service par Agur



12-14

BILAN TECHNIQUE DU SERVICE

Répartition par commune des contrôles

Conformité des contrôles réalisés en 2021

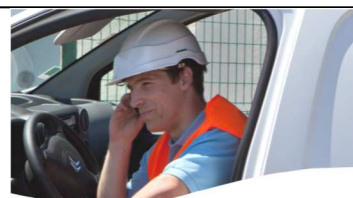


15-17

ÉCONOMIE DE LA DÉLÉGATION

Tarification du service

Compte d'exploitation





SYNTHÈSE DE L'ANNÉE

1. Chiffres clés
2. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif
3. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)
4. Faits marquants

1 - Chiffres clés

4 503

Assainissements individuels

18

Communes

85.3 %

Taux global de conformité

961

Contrôles en 2021

690

Contrôles périodiques en 2021

2 - Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

	NOMBRE DE POINTS		POINTS OBTENUS
CARACTÉRISTIQUES	SI OUI	SI NON	
A- Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du SPANC			
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par délibération	20	0	20
Application d'un règlement du SPANC approuvé par une délibération	20	0	20
Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des travaux réalisés ou réhabilités depuis moins de 8 ans	30	0	30
Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	30	0	30
B- Éléments facultatifs du SPANC			
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10	0	0
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des	20	0	0
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidanges	10	0	0
TOTAL	140	0	100

RF

SOUS PREFECTURE DE BERGERAC

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 28/09/2022

024-200034197-20220927-DE_2022_074-DE

3 - Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

L'indicateur mesure le niveau de conformité du parc des dispositifs d'assainissement en zone d'assainissement non collectif

Il s'agit du ratio entre le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité + nombre d'installations jugées non conformes mais ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement sur le nombre total d'installations contrôlées (exprimé par un pourcentage)

La fréquence de détermination est annuelle. L'indicateur décrit la conformité des installations au 31 décembre de l'année N

3.1 DÉFINITION

Cet indicateur ne peut être déterminé que pour les services où un contrôle du bon fonctionnement des installations existantes a été mis en œuvre.

Les données sont collectées sur un périmètre caractérisé par la même mission de contrôle de l'assainissement non collectif et un opérateur unique.

L'indicateur est calculé au niveau de ce périmètre ou à un niveau supérieur en consolidant

Règle de calcul :

$$\left(\text{Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité} + \text{nombre d'installations jugées non conformes mais ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement} \right) / \text{Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service} \times 100$$

3.2 CALCUL

INDICATEURS DE PERFORMANCE	2021
Nombre cumulé d'installations contrôlées conformes ou mise en conformité ou non conforme sans danger ou risque et validée par le service au 31/12	1 744
Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service	2 045
Taux de conformité en %	85.3 %

RF
SOUS PREFECTURE DE BERGERAC

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 28/09/2022
024-200034197-20220927-DE_2022_074-DE

TABLEAU DE REPARTITION PAR COMMUNE DU NIVEAU DE CONFORMITE

TAUX DE CONFORMITE GLOBAL AU 31/12/2021					
COMMUNE		CONFORME	NON CONFORME SANS DANGER OU RISQUE	NON CONFORME AVEC DANGER OU RISQUE	TAUX GLOBAL DE CONFORMITE
					NOMBRE TOTAL INSTALLATIONS AVEC AVIS de CONTRÔLE
BONNEVILLE	13	38	6	89.5%	57
CARSAC DE GURSON	24	25	9	84.5%	58
FOUGUEYROLLES	26	38	7	90.1%	71
LAMOTHE MONTRAVEL	90	222	42	88.1%	354
MINZAC	50	80	64	67.0%	194
MONTAZEAU	12	37	14	77.8%	63
MONTCARET	54	87	21	87.0%	162
MONTPEYROUX	35	57	11	89.3%	103
NASTRINGUES	12	21	3	91.7%	36
SAINT ANTOINE DE BREUILH	56	106	25	86.6%	187
SAINT GERAUD DE CORPS	14	27	7	85.4%	48
SANT MARTIN DE GURSON	31	54	18	82.5%	103
SAINT MEARD DE GURCON	31	53	19	81.6%	103
SAINT REMY	47	60	10	91.5%	117
SAINT SEURIN DE PRATS	19	47	12	84.6%	78
SAINT VIVIEN	14	15	4	87.9%	33
VELINES	37	51	13	87.1%	101
VILLEFRANCHE DE LONCHAT	66	95	16	91.0%	177
TOTAL	631	1 113	301	85.3%	2045

RF
SOUS PREFECTURE DE BERGERAC

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 28/09/2022
024-200034197-20220927-DE_2022_074-DE

4 - Faits marquants

Sans objet



SERVICE - PATRIMOINE

1. Le contrat
2. Organisation du service
par AGUR

RF
SOUS PREFECTURE DE BERGERAC

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 28/09/2022
024-200034197-20220927-DE_2022_074-DE

1 - Le Contrat

1.1 LA COLLECTIVITÉ

Président de la communauté des communes

Monsieur T. BOIDE

1.2 LE CONTRAT

Nature du contrat : Affermage

Date d'effet : 01/01/2017

Durée du contrat : 8 ans

Date d'échéance (intégrant les avenants éventuels) : 31/12/2024

1.3 LES AVENANTS AU CONTRAT

Aucun avenant au contrat d'affermage n'a été signé depuis sa mise en application en janvier 2017

2 - Organisation du service par Agur

2.1 L'ORGANISATION LOCALE DU SERVICE

La société AGUR met à la disposition la communauté des communes une organisation spécifique dédiée au service ainsi que tous les moyens matériels humains nécessaires à la qualité du service..

AGUR est représenté par son directeur de zone Jean Christophe MAYSTRE. Il assure les missions telles que :

- > Les relations avec les élus et les services
- > Le management de l'encadrement local
- > L'expertise technique
- > Le respect des engagements
- > Assurer le relai entre le siège et le terrain
- > Être votre interlocuteur unique

Laurent PERTUIS est le responsable de centre attiré et a une fonction d'encadrement et la gestion du service. Il est basé directement sur le secteur de la collectivité.

Ses missions principales sont :

- > Le relationnel avec la collectivité
- > La gestion des interventions
- > L'organisation et la planification des missions des agents
- > Le suivi de la clientèle

Il s'entoure de son équipe d'agents affectés exclusivement au service d'assainissement non collectif de la communauté des communes. Ils sont les garants de la continuité du service au quotidien.

Les agents en poste sont David CHAMPOUILLON et Quentin FRUGIER.

La société AGUR occupe un bureau d'accueil des usagers au sein du bâtiment ECOPOLE à Vélignes.

RF
SOUS PREFECTURE DE BERGERAC

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 28/09/2022
024-200034197-20220927-DE_2022_074-DE

2.2 LES COORDONNÉES DU SERVICE

Agence : **MONTPON**
 Adresse : **Ruisseau Noir**
 24 700 MONTPON MENESTEROL
 Bureau ECOPOLE à Vélins

Un service d'accueil téléphonique est également proposé dans les heures d'ouvertures de la société. Une équipe de téléconseillers spécialisés basée à Bayonne répond aux demandes des abonnés du service.

09 69 39 40 00

du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13h30 à 17h30

Un numéro d'astreinte vous permettant de joindre l'agent d'astreinte sur votre secteur est également mis à disposition **24h/24**.

09 69 39 40 00

2.3 LES MOYENS TECHNIQUES GÉNÉRAUX

De nombreux moyens humains et techniques supplémentaires sont mis à la disposition de la communauté des communes. Nous présentons entre autres les outils suivants :

Appel en masse AMA

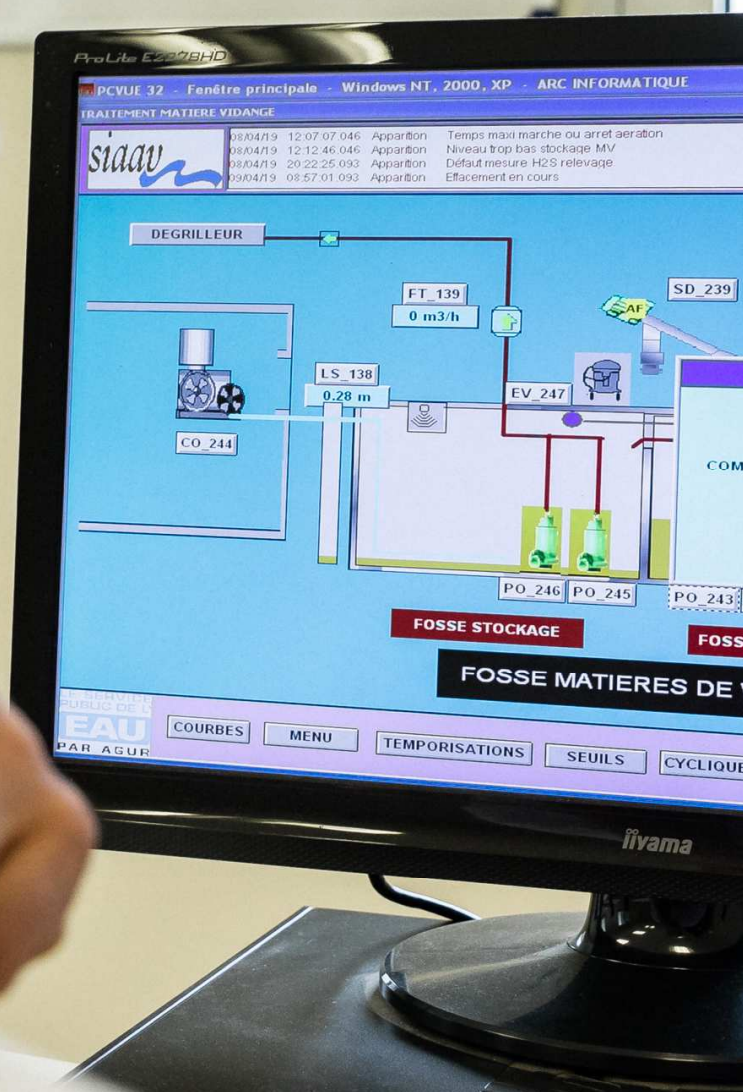


Le système d'appel téléphonique AMA permettant une information en masse très rapide (1500 appels téléphoniques, SMS, mail envoyés par heure) en cas de problème sur le réseau de distribution par exemple.

LE SIG (Système d'Information Géographique)

Un SIG permettant l'archivage sur une base de données géoréférencée (base IGN) des assainissements non collectifs. Ce SIG est la mémoire informatique du positionnement et des interventions réalisées sur le parc.





BILAN TECHNIQUE DU SERVICE

1. Répartition par commune des contrôles réalisés en 2021
2. Conformité des contrôles réalisés en 2021

RF
SOUS PREFECTURE DE BERGERAC

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 28/09/2022
024-200034197-20220927-DE_2022_074-DE

1 - Répartition par commune des contrôles réalisés en 2021

Nom de la Commune	Nombre de contrôles périodiques (R1)	Nombre de contrôles vente (R2)	Nombre de contrôles travaux neufs (R6a)	Nombre de contrôles travaux réhabilitation (R6b)
Bonneville Et St Avit Fuma	31	3	0	0
Carsac-De-Gurson	1	5	1	1
Fougueyrolles	1	8	2	0
Lamothe Montravel	383	15	5	2
Minzac	161	5	0	1
Montazeau	0	3	0	0
Montcaret	47	17	0	1
Montpeyroux	3	7	2	1
Nastringues	0	2	1	2
St Antoine De Breuilh	62	14	0	2
Saint-Géraud-De-Corps	0	6	2	0
St Martin De Gurson	1	10	0	0
St Meard De Gurcon	0	13	1	1
Saint-Rémy	0	8	0	0
Saint-Seurin-De-Prats	0	13	0	1
St Vivien	0	2	0	0
Velines	0	16	0	2
Villefranche De Lonchat	0	12	4	0
Total	690	159	18	14

RF
SOUS PREFECTURE DE BERGERAC

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 28/09/2022
024-200034197-20220927-DE_2022_074-DE

Nom de la Commune	Nombre de contrôles de conception neufs (R3a)	Nombre de contrôles de conception réhabilitation (R3b)	Avis sur certificat d'urbanisme
Bonneville Et St Avit Fuma	1	2	0
Carsac-De-Gurson	2	0	0
Fougueyrolles	0	3	0
Lamothe Montravel	9	2	0
Minzac	2	0	0
Montazeau	0	0	0
Montcaret	2	4	1
Montpeyroux	4	1	0
Nastringues	1	1	0
St Antoine De Breuilh	5	4	0
Saint-Géraud-De-Corps	1	2	0
St Martin De Gurson	5	1	0
St Meard De Gurcon	2	2	0
Saint-Rémy	5	1	0
Saint-Seurin-De-Prats	0	2	0
St Vivien	0	1	0
Velines	2	1	0
Villefranche De Lonchat	10	1	0
Total	51	28	1

RF
SOUS PREFECTURE DE BERGERAC

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 28/09/2022
024-200034197-20220927-DE_2022_074-DE

2 - Conformité des contrôles réalisés en 2021

Conformité	Nombre de contrôles périodiques (R1)	Nombre de contrôles vente (R2)	Nombre de contrôles travaux neufs (R6a)	Nombre de contrôles travaux réhabilitation (R6b)
Absence d'ANC Travaux sans délai	4	1	0	0
Conforme sans pollution	148	39	18	14
Non conforme - Travaux sous 1 an en cas de vente	396	81	0	0
Non conforme - Travaux sous 4 ans ou 1 an en cas de vente	142	37	0	0
Non renseignée	0	1	0	0
Total	690	159	18	14

RF SOUS PREFECTURE DE BERGERAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 28/09/2022 024-200034197-20220927-DE_2022_074-DE



ÉCONOMIE DE LA DÉLÉGATION

1. Tarification du service
2. Compte d'exploitation

RF
SOUS-PRÉFECTURE DE BERGERAC

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 28/09/2022
024-200034197-20220927-DE_2022_074-DE

1 - Tarification du service

Les factures adressées aux usagers sont conformes aux éléments indiqués ci-dessous

SPANC CDC MONTRAVEL GURSON Délégation de Service Public d'Assainissement Non Collectif				
	Tarification 2021	Quantité 2021	Coût annuel 2021	Tarification actualisée pour 2022
Contrôle périodique des installations	16.70 €	4 697	78 444.58 €	17.47 €
Contrôle en cas de transaction immobilière	78.26 €	159	12 443.34 €	81.85 €
Contrôle de conception (installation neuve ou réhabilité)	97.82 €	79	7 727.78 €	102.31 €
Avis sur certificat d'urbanisme	97.82 €	0	0.00 €	102.31 €
Avis sur déclaration préalable de travaux	97.82 €	1	97.82 €	102.31 €
Contrôle de bonne exécution (installation neuve ou réhabilité)	193.68 €	32	6 197.76 €	202.57 €
Diagnostic initial d'installation (installations non contrôlées au 31/12/2018)	78.26 €	0	0.00 €	78.26 €
Dossier d'aide pour les installations subventionnées (comprenant le contrôle de conception)	95.76 €	0	0.00 €	100.16 €
Contrôle de mise hors service d'une installation	41.96 €	0	0.00 €	43.89 €
Analyses de l'effluent rejeté (MES, DBO5 et DCO)	72.09 €	0	0.00 €	75.40 €
Visite supplémentaire à la demande de la collectivité	52.72 €	0	0.00 €	55.14 €
	Total 2021	4968.28	104 911.28 €	

RECETTES EN € HT DU SERVICE POUR 2021

104 911.28 €

RF SOUS PREFECTURE DE BERGERAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 28/09/2022 024-200034197-20220927-DE_2022_074-DE

2 - Compte d'exploitation

CHARGES

Désignation	Année 2019	Année 2020	Année 2021
Achats	228 €	370 €	72 €
Achats d'eau	- €	0	0 €
Electricité	- €	0	0 €
Produits de traitement	- €	0	0 €
Autres (fournitures, produits...)	228 €	370 €	72 €
Services extérieurs	9 019 €	7 944 €	9 385 €
Sous traitance générale	- €	0	0 €
Analyses	668	0 €	0 €
Autres (Assurances, locations, parc...)	8 351 €	7 944 €	9 385 €
Autres services extérieurs	- €	0	6 300 €
Frais de contrôle	- €	0	0 €
Frais postaux et de télécommunications	- €	0	0 €
Autres (intérimaires, transport, ...) (1)	- €	0	6 300 €
Impôts, taxes et versements assimilés	- €	0	0 €
Impôts directs	- €	0	0 €
Autres	- €	0	0 €
Charges de personnel	33 766 €	45 498 €	58 548 €
Dotations aux amortissements	- €	0	0 €
Renouvellement de matériel	1 285 €	88 €	0 €
Matériel électromécanique	- €	0	0 €
Compteurs domestiques	- €	0	0 €
Accessoires hydrauliques	- €	0	0 €
Autres	1 285 €	88 €	
Total avant frais	47 908 €	53 900 €	74 305 €
Frais généraux	7 186.20 €	8 085.00 €	11 146 €
Total général	55 094.20 €	61 985.00 €	85 451 €

PRODUITS

Désignation	Année 2019	Année 2020	Année 2021
Prestation de services	30 658,76 €	63 935.25	104 911 €
Produits redevance annuelle	30 658,76 €	21 503.61	78 445 €
Produits agence de l'eau	0.00 €	0 €	0 €
Recettes bordereau		42 432 €	26 467 €
Produits financiers		0	0 €
Produits financiers (impayés)	-4 778,20 €	0	0 €
TOTAL GENERAL	25 880,56 €	63 935.25	104 911 €

RF
SOUS PREFECTURE DE BERGERAC

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 28/09/2022
024-200034197-20220927-DE_2022_074-DE

LE SERVICE
PUBLIC DE L'



PAR AGUR

